



**LEADER
Haute
Loire**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



FONDO EUROPEO AGRÍCOLA DE DESARROLLO RURAL:
EUROPA INVIERTE EN LAS ZONAS RURALES

Nafarroako
Gobernua



Gobierno
de Navarra



LEADER



cederna garalur



Cofinancé par
l'Union européenne



PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL
SUD-MANCHE
BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL



UNION EUROPÉENNE



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



RÉGION
NORMANDIE



Intervention 77.05 – LEADER 2021-2027
Accord de coopération dans le cadre de la mise en
œuvre de l'opération intitulée
« Fédérer les Sites Saint-Michel en Europe »
Version n°1 du 27/03/2026

Les personnes soussignées représentant les groupes d'action locale et les partenaires s'engagent dans la mise en œuvre du projet de coopération mentionné dans l'intitulé de l'opération et dont les caractéristiques principales sont décrites dans le présent accord de coopération.

Entre

GAL associé n°1 : « Groupe d'Action Locale Haute-Loire », représenté par M. Laurent DUPLOMB en qualité de Président, ci-après dénommé « GAL Haute-Loire », « chef de file »
Immeuble Interconsulaire – 16, Boulevard du Président Bertrand – 43000 LE PUY EN VELAY - FRANCE

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet :

Thomas FACQUEUR, animateur du GAL, animation.leader43@gmail.com

Groupe d'Action Locale Haute-Loire

Et

GAL associé n°2 : « Groupe d'Action Locale Cederna Garalur », représenté par Maria ARANZASU ARREGUI ALBERRO en qualité de Présidente, ci-après dénommé « GAL CEDERNA GARALUR »

Calle Berriobide, 40, Oficina 001, 31013-ANSOAIN-NAVARRA (ESPAÑA)

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet :

Ibon MIMENTZA DE IRLA, Directeur du GAL, imimentza@cederna.es

Groupe d'Action Locale CEDERNA GARALUR

Et

GAL associé n°3 : « Groupe d'Action Terres Romanes en Pays Catalan », représenté par Michel GARCIA en qualité de Président, ci-après dénommé « GAL Terres Romanes »

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes - La Bastide, 66360 OLETTE, FRANCE

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet :

Yves CONSTANTIN, directeur du GAL, yves.constantin@parc-pyrenees-catalanes.fr

Groupe d'Action Locale Terres Romanes

Et

GAL associé n°4 : « Groupe d'Action Locale du PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel », représenté par M. Michel PEYRE en qualité de Président, ci-après dénommé « GAL Mont-St-Michel »,

PETR Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel – 16, Rue de Bouillant – BP 320 – 50 300 AVRANCHES – France

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet :

Vincent BEAUVAIS, animateur du GAL, vb@petrmontsaintmichel.fr

Groupe d'Action Locale Mont-Saint-Michel

Et

Partenaire associé n°1 – « Association Réseau Européen des Sites et Chemins de Saint-Michel », représenté par David NICOLAS en qualité de Président, ci-après dénommé « Réseau Européen Saint-Michel »

Réseau Européen des Sites et Chemins de Saint-Michel - 29 avenue de Villiers - 75017 PARIS

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet :

Michel ROUSSEL, Chargé de projet, reseausaintmichel.eu@gmail.com

Réseau Européen Saint-Michel

Et

Partenaire associé n°2 – « Association Autour de Saint-Michel d'Aiguilhe », représenté par Philippe AYAT en qualité de Président, ci-après dénommé « ASMA »

Association Autour de Saint-Michel d'Aiguilhe – Mairie, 1 Rue Crozatier – 43000 AIGUILHE

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet :

Philippe AYAT, Président, marie.ayat@orange.fr

ASMA

Et

Partenaire associé n°3 – « Association Culturelle de Cuxa », représenté par Olivier POISSON en qualité de Président, ci-après dénommé « Association Culturelle de Cuxa »

Association Culturelle de Cuxa – Mairie, 33 Rue du Conflent – 66500 CODALET

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet :

Bruno DESPAS, Vice-Président, bdespas@gmail.com

Association Culturelle de Cuxa

Et

Partenaire associé n°4 – « EPIC Tourisme Mont-Saint-Michel Normandie », représenté par Jean-Luc GARNIER en qualité de Président, ci-après dénommé « EPIC Tourisme MSM Normandie »

EPIC Tourisme Mont-Saint-Michel Normandie – 2 rue du Général de Gaulle – 50300 AVRANCHES

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet :

Ketty VAILLANT-LAMBERT, Directrice, ketty.vaillant-lambert@msm-normandie.fr

EPIC Office de Tourisme Mont-Saint-Michel Normandie

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de cohésion, au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche ;

Vu le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil ; notamment l'article 44 ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Auvergne-Rhône-Alpes du GAL Haute-Loire, de sa fiche action n°4 conventionnée en date du 28/07/2023 ;

Vu la décision du Comité de programmation du GAL Haute-Loire du 02/07/2026, autorisant l'opération de coopération liée aux partenaires n°1 et n°2 ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de Navarre du GAL CEDERNA GARALUR, de sa fiche action n°3.2 conventionnée en date du 16/08/2023 ;

Vu la décision du Comité de programmation du GAL CEDERNA GARALUR du 27/05/2026, autorisant l'opération de coopération liée au partenaire n°1 et en tant que porteur de projet pour l'action n°2 ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Occitanie du GAL Terres Romanes, de sa fiche action n°4 et conventionnée en date du 11/06/2024 ;

Vu la décision du Comité de programmation du GAL Terres Romanes du 23/07/2026, autorisant l'opération de coopération liée aux partenaires n°1 et n°3 ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Normandie du GAL Mont-Saint-Michel, de sa fiche action n°6 et conventionnée en date du 20/03/2023 ;

Vu la décision du Comité de programmation du GAL Mont-Saint-Michel du 09/07/2026, autorisant l'opération de coopération liée aux partenaires n°1 et n°4 ;

Vu la décision du bureau du Réseau Européen Saint-Michel du 16/04/2026, autorisant l'opération de coopération liée aux territoires partenaires 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'ASMA du 03/05/2026, autorisant l'opération de coopération liée au territoire partenaire n°1 ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'Association Culturelle de Cuxa du 23/06/2026, autorisant l'opération de coopération liée au territoire partenaire n°3 ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'EPIC Tourisme MSM Normandie du 15/09/2026, autorisant l'opération de coopération liée au territoire partenaire n°4.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'accord de coopération

Le présent accord définit les modalités de coopération entre le « chef de file », les territoires GAL de l'opération et les partenaires de l'accord, mentionnés ci-dessus. Il définit les obligations et responsabilités respectives des signataires dans le cadre de la réalisation de l'opération citée en objet.

La langue officielle de cet accord de coopération est le français.

Article 2 : Durée de la coopération

L'accord de coopération couvre la période prévisionnelle du 01/01/2026 au 31/12/2027. Le calendrier détaillé du programme est décrit en annexe 1.

Le présent accord entre en vigueur à la date d'approbation du projet et de notification de celui-ci par les autorités de gestion LEADER compétentes et prend fin avec l'approbation de la dernière demande de paiement liée à la coopération.

Afin d'assurer la pérennité et la multiplication des résultats de l'échange d'expériences et de connaissances sur le thème défini, à travers la mise en œuvre de ce projet dans le cadre de l'intervention 77.05 LEADER, les partenaires poursuivront leur coopération conformément à cet accord en sollicitant un financement au titre des interventions pour les pays concernés.

Afin d'assurer l'action visée, les partenaires poursuivent leur coopération en se réservant le droit de modifier ou de mettre fin au projet sur la base d'une annexe au présent accord conclue entre les parties.

Les activités du projet sont mises en œuvre dans les territoires inclus dans la région d'activité des groupes d'action locale respectifs - partenaires du projet de coopération transnationale conformément à la liste des activités figurant à l'annexe du présent accord.

Article 3 : Présentation du projet de coopération et de ses modalités financières

3.1 Présentation du projet de coopération

L'opération de coopération a pour objet de fédérer les sites et chemins dédiés à Saint-Michel en Europe. Il s'agit de réaliser des activités communes permettant de promouvoir les sites et territoires partenaires afin d'augmenter la fréquentation touristique des territoires ruraux et de créer des synergies entre prestataires touristiques et gestionnaires de sites. Les activités de coopération s'articuleront autour des thématiques suivantes :

- Protection, conservation, valorisation et transmission des patrimoines
- Mise en réseau des sites européens par l'itinérance
- Mise en tourisme durable des sites et lieux de visite
- Participation à la consolidation de l'identité européenne

La description détaillée de l'opération est présentée en annexe 1.

3.2 Modalités financières de l'opération en coopération

Les parties s'engagent à cofinancer les actions de coopération et les dépenses d'intérêt commun, y compris celles relatives à la signature du présent accord, conformément au plan

prévisionnel détaillé et ventilé entre partenaires présentés en annexe 2.1. Le détail des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de l'opération de coopération est précisé dans l'annexe 2.2. Le plan de financement et les dépenses prévisionnelles pourront être ajustés en cours de réalisation, avec l'accord des signataires du présent accord.

En cas d'absence de reconnaissance des éléments de dépenses individuelles et/ou de réduction ou de révocation du financement du projet, et sans préjudice des cas où ces réductions ou révocations sont dues à une violation ou à une responsabilité de certaines parties, les parties elles-mêmes fourniront la ventilation des dépenses ci-dessus entre eux dans des proportions égales.

3.3 Comité de pilotage de la coopération

Le chef de file met en place, jusqu'au terme des obligations de l'opération, un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre de l'opération de coopération, et notamment des actions communes, dans le respect des délais, du plan de financement et de ses objectifs. Il est réuni à l'initiative de ses membres autant que de besoin avec un objectif minimal de 1 réunion par an. Les réunions peuvent se dérouler en visioconférence ou en audioconférence. Le Comité de pilotage est composé d'un représentant pour chaque partenaire. La présence par délégation est autorisée en faveur d'un autre partenaire.

Les délibérations sont valables si elles sont prises avec les quorums suivants :

- Pour les délibérations relatives aux modifications du présent accord, à l'admission de nouveaux partenaires, à l'exclusion, à la responsabilité des associés, à la révocation du mandat au chef de file et à l'action judiciaire ou arbitrale à entreprendre contre un ou plusieurs partenaires, il est exigé que la présence des 2/3 des partenaires pour la validité de la réunion. Le vote des 2/3 des partenaires est requis pour l'approbation de la délibération.
- Pour les délibérations relatives aux actions du projet, aux dépenses connexes et au plan financier, la présence de 50 % des partenaires + 1 est requise. Le vote de 50% + 1 des partenaires est requis pour l'approbation de la délibération.

Article 4 : Obligations et responsabilités du « chef de file »

Le chef de file réalise les actions prévues conjointement avec les autres partenaires selon les modalités prévues dans le présent accord. Il est responsable de la coordination de l'opération. Ce dernier devra :

- Piloter et coordonner l'élaboration du projet de coopération, y compris la rédaction de l'accord de coopération en veillant au respect des buts et objectifs énoncés dans le présent accord ;
- Piloter et coordonner la mise en œuvre du projet de coopération ainsi que la répartition des tâches entre chaque partenaire ;
- Organiser le comité de pilotage ;
- Préparer les rapports et les états d'avancement ;

- Suivre et mettre à jour régulièrement le plan d'action et la maquette financière. Le chef de file s'assure de l'acceptation par les parties de chaque mise à jour. Il tient la version à jour à la disposition des GAL et autorités de gestion des partenaires ;
- Vérifier que les actions locales sont cohérentes avec le champ et les objectifs du projet ;
- Promouvoir et coordonner la communication relative au projet.

Si ce dernier dépose une demande d'aide au titre de l'intervention 77.05, il demeure responsable de la mise en œuvre de son opération et du respect de ses engagements vis-à-vis de son GAL associé et de l'autorité de gestion dont il dépend.

Article 5 : Obligations et responsabilités des partenaires

Chaque partenaire réalise les actions prévues conjointement avec le chef de file et les autres partenaires selon les modalités et les délais prévus dans l'accord de coopération. Ces derniers devront :

- Mettre en œuvre les missions attribuées ;
- Informer le chef de file de toute modification pouvant impacter ces missions, en particulier les modifications dans le plan de financement ;
- Répondre aux différentes sollicitations du chef de file ;
- S'impliquer dans le projet commun ;
- Participer aux actions conjointes ;
- S'impliquer dans la gouvernance du projet ;
- Élaborer la déclaration de tous les coûts liés aux activités qui lui sont confiées en conformité avec les règlements en vigueur

Si ces derniers déposent une demande d'aide au titre de l'intervention 77.05, ils demeurent responsables de la mise en œuvre de leurs opérations et du respect de leurs engagements vis-à-vis de leur GAL associé et de l'autorité de gestion dont ils dépendent.

Article 6 : Groupe d'Action Locale ou groupement de partenaires locaux publics et privés

Chaque partenaire visé ci-dessus est rattaché à un Groupe d'Action Locale ou un territoire organisé public/privé. Le territoire associé veille au bon déroulement du projet de coopération.

Article 7 : Modification de l'accord de coopération

7.1 – Modification générale

Le présent accord de coopération peut faire l'objet d'une modification sous forme d'avenant, à l'initiative d'un des partenaires signataires. L'avenant devra être signé par l'ensemble des partenaires associés. La modification du nombre de partenaire doit faire l'objet d'un avenant.

7.2 – Clause permettant l'intégration / la défection de partenaires

Pour l'intégration de nouveaux partenaires, il sera demandé l'accord écrit de tous les partenaires initiaux et entrants du projet ainsi que des informations sur les modifications financières induites par cette intégration. Les autorités de gestion seront tenues informées de ces évolutions.

En cas de défection d'un partenaire, il sera demandé l'accord écrit de tous les partenaires initiaux ainsi que des informations sur les modifications financières induites par la défection.

7.3 – Modification des annexes (description du projet et modalités financières)

Les annexes mentionnées à l'article 9 présentent le détail du projet de coopération à un stade prévisionnel. Une modification de ces annexes ne nécessite donc pas d'avenant au présent accord. En revanche, les modifications apportées à ces annexes sont compilées en temps réel par le chef de file, qui s'assure de leur acceptation par l'ensemble des parties signataires du présent accord. Les annexes actualisées doivent pouvoir être fournies au GAL ou à l'autorité de gestion d'un partenaire, à tout moment de la vie du projet de coopération.

Article 8 : Défaut et exclusion

En cas de manquement grave à ses obligations, de nature à nuire au déroulement du projet, chaque partenaire peut être exclu du présent accord et de la poursuite des activités du projet par décision prise au sein du Comité de pilotage. Sans préjudice de l'indemnisation des dommages qui peuvent être causés à d'autres partenaires par un comportement par défaut, l'exclusion entraîne l'obligation de payer, par le partenaire exclu, des quotas à ses frais relatifs aux coûts encourus et aux obligations déjà engagées pour le projet. Lorsque le chef de file nommé dans le présent accord est exclu, les autres partenaires prévoient simultanément leur remplacement et le communiquent à leurs autorités de gestion respectives.

Article 9 : Durée

Le présent accord engage les parties à partir de la date de la conclusion de celle-ci et cessera tout effet à la date de l'extinction de toutes les obligations assumées et, toutefois, au plus tard le 31/12/2028, à l'exception de toute obligation relative à la confidentialité et aux devoirs de coopération, et notamment à l'échange d'informations et de rapports nécessaires pour les autorités de gestion. Toutefois, les résultats de la coopération ne peuvent être détournés du but du financement reçu pendant au moins trois ans.

Article 10 : Traitement des litiges

En cas de litiges, le chef de file et les partenaires recherchent une solution à l'amiable. A défaut, en cas de contentieux, les différends ne pouvant être réglés à l'amiable sont portés devant le tribunal national compétent du lieu de résidence du partenaire introductif de l'action.

Article 11 : Annexes

Sont annexés au présent accord et font partie intégrante de celle-ci les documents suivants :

Annexe 1 : Présentation du projet de coopération

Annexe 2 : Plan de financement

Annexe 2.1 : Détail des dépenses engagées par partenaire

Annexe 2.2 : Détail du financement du projet par partenaire

Annexe 2.3 : Annexe financière indicative

PROJET - NE PAS DIFFUSER

Signatures de l'accord de coopération

XX/XX/XXXX, Laurent DUPLOMB, Président du GAL Haute-Loire, chef de file, GAL associé n°1

XX/XX/XXXX, Maria ARANZAZU ARREGUI ALBERRO, Présidente du GAL CEDERNA GARALUR, GAL associé n°2

XX/XX/XXXX, Michel GARCIA, Président du GAL Terres Romanes en Pays Catalan, GAL associé n°3

XX/XX/XXXX, Michel PEYRE, Président du GAL PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel, GAL associé n°4

XX/XX/XXXX, David NICOLAS, Président du Réseau Européen des Sites et Chemins de Saint-Michel, Partenaire associé n°1

XX/XX/XXXX, Philippe AYAT, Président de l'Association Autour de Saint-Michel d'Aiguilhe, Partenaire associé n°2

XX/XX/XXXX, Olivier POISSON, Président de l'Association Culturelle de Cuxa, Partenaire associé n°3

XX/XX/XXXX, Jean-Luc GARNIER, Président de l'EPIC Tourisme Mont-Saint-Michel Normandie, Partenaire associé n°4

Annexe 1- Présentation du projet de coopération

1.1. Objectifs du projet

Dans de nombreux territoires d'Europe, la figure de Saint Michel, archange de la religion chrétienne, a été utilisée pour construire des édifices culturels qui font aujourd'hui partie du patrimoine local. Ces lieux sont souvent édifiés dans des sites naturels exceptionnels et attirent de nombreux touristes et pèlerins, participant ainsi à l'économie de ces territoires. Saint Michel est donc un élément fédérateur des territoires et des citoyens européens.

Autour du Réseau Européen des sites et chemins dédiés à St Michel, une association fait aujourd'hui le lien entre plusieurs gestionnaires de sites avec comme objectif de reconquérir le label « Itinéraire Culturel Européen » décerné par le Conseil de l'Europe. Cette distinction permet de fédérer les différents sites et territoires autour d'un projet commun d'animation du réseau et favorise la fréquentation touristique pour une clientèle axée sur le patrimoine européen. L'objectif de ce réseau est aujourd'hui de proposer des actions communes d'animation des sites et du réseau afin de renouveler le lien existant entre ces différents territoires.

Lors de la programmation LEADER 2014-2020, le GAL du Velay (Auvergne-Rhône-Alpes, France), le GAL Escartons e Valli Valdesi (Piémont, Italie), le GAL ADRINOC (Catalogne, Espagne), le GAL Terres Romanes en Pays Catalan (Occitanie, France) et le GAL PETR Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel (Normandie, France) ont mené un projet de coopération LEADER destiné à promouvoir des activités communes fédératrices autour des sites dédiés à St Michel sur les thématiques de l'itinérance patrimoniale, de l'économie touristique et de la citoyenneté européenne. Ce projet a permis de fédérer les acteurs et notamment de définir une identité graphique commune.

La première Rencontre Européenne des Destinations Saint Michel, du 3 au 5 octobre 2019, a été organisée à Aiguilhe dans le Velay. Ces quelques jours furent l'occasion de découvrir le patrimoine altiligérien et l'itinérance autour du Rocher de Saint-Michel d'Aiguilhe. L'inauguration du GR300, la route reliant Saint Michel d'Aiguilhe au Mont Saint-Michel, a permis de faire la promotion des Chemins de Saint-Michel. Une réunion du comité de pilotage s'est également tenue afin de faire un état des lieux du projet de coopération. Cette rencontre s'est terminée par un concert des Melting Potes.

Le 9 octobre 2020 a eu lieu, sous l'organisation du GAL Escartons E Valli Valdesi et des autres GAL partenaires, une rencontre en mode Webinaire adaptée à la crise sanitaire. Ce fut une journée consacrée à l'approfondissement et à la découverte du Réseau Saint-Michel et des opportunités pour les voyageurs et tous les opérateurs touristiques sur les territoires concernés. Des classes virtuelles thématiques ont permis aux personnes présentes d'interagir et de développer des idées et des bases pour élaborer un réseau de collaborations. Des thèmes comme l'adaptation du tourisme à la crise du Covid-19 ont été abordés.

Un an après, les 4 et 5 octobre 2021, s'est tenue la 2^{ème} Rencontre Européenne, à Venaus dans le Piémont Italien. Une réunion plénière a permis de faire le point sur le projet. Des tables de travail ont été organisées autour des thématiques telles que la promotion et le marketing, les outils de mise en réseau, la valorisation du territoire ou encore les besoins des voyageurs. En novembre 2021, ce fut au tour des sites catalans et des GAL ADRINOC et Terres Romanes en Pays Catalan de recevoir les partenaires du projet de coopération pour la troisième Rencontre Européenne des destinations Saint-Michel. Une visite de Saint-Michel de Cuxa et

Sant Miquel de Fluvià ont amené les acteurs à découvrir les territoires et sites avec lesquels ils sont en lien. Une réunion du Comité de Pilotage a également permis de faire un point d'étape sur les actions conduites et l'avancement du projet.

Les acteurs du Puy-en-Velay ont accueilli les 5 GAL partenaires et les membres du Réseau Européen autour d'un séminaire le 16 et 17 mai 2022. Ce séminaire eut comme premier objectif de réfléchir à la candidature pour l'obtention du label ICCE (Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe). Les échanges ont permis de mettre en avant le lien entre le réseau et les critères d'éligibilité au label et de produire une partie du contenu du dossier de candidature en réunissant les actions menées et en définissant les valeurs portées par le réseau. Le deuxième objectif fut celui de réfléchir à l'organisation de la prochaine programmation afin d'établir le fonctionnement de l'animation du réseau. Le séminaire s'est terminé par la signature par les partenaires de l'avenant n°2 à l'accord de coopération qui permet de poursuivre le programme jusqu'à fin 2023 et de réaliser 2 actions complémentaires : le séminaire porté par le Réseau Européen et la réalisation d'un vade-meccum par le GAL EVV en partenariat avec les autres GAL.

Pour analyser le potentiel touristique de chacun des sites et territoires partenaires du projet de coopération, une action commune a été lancée en 2021. Dans un premier temps, une sélection a été faite pour déterminer le cabinet d'étude touristique susceptible de répondre aux attentes des partenaires. Un cahier des charges a permis de fixer les objectifs de l'étude marketing et les besoins des territoires. La société sélectionnée ATEMIA, accompagnée du cabinet d'étude touristique TRENTA/AXOME, ont rendu les premiers résultats de l'étude fin 2021. 4 sites furent concernés par cette étude : le Mont-Saint-Michel, la Sacra di San Michele, le Rocher de Saint-Michel d'Aiguilhe et Sant Miquel de Fluvià. A partir de ressources documentaires, entretiens, ateliers et visites, le cabinet d'études a pu réunir des informations pour chaque site au sujet de : leur histoire, leur situation au sein du réseau actuel, leur environnement, la clientèle, l'accessibilité, leur gestion et la communication réalisée pour rendre les sites attractifs. 4 types de clientèles ont été identifiés (itinérants, érudits, curieux, pèlerins) ainsi que leurs attentes et les manques actuels ressentis vis-à-vis des sites et chemins de Saint Michel.

Enfin, du benchmarking autour des itinéraires déjà existants a été réalisé. Certains possèdent le label ICCE et sont alors une bonne représentation des itinéraires répondant aux critères demandés par le Conseil de l'Europe.

L'étude marketing a également eu comme objectif de créer des visuels touristiques au vue de la candidature. L'agence AXOME/TRENTA a alors présentée lors du séminaire du Velay un axe créatif, un slogan et un label se rapprochant au maximum des attentes des partenaires. Suite à cela, le site internet <https://www.reseausaintmichel.eu> a été mis à jour en juin 2022 afin de le rendre plus attractif et à l'image de ce qu'est aujourd'hui le réseau Saint-Michel.

Lors de l'étude marketing menée de 2021 à 2022 sur 4 sites partenaires, les caractéristiques communes aux sites Saint-Michel en Europe ont été définies comme des lieux vibratoires et mystiques à la qualité patrimoniale reconnue. Ces sites dédiés à Saint-Michel en Europe illustrent la symbiose homme/nature et sont issus d'une histoire millénaire vécue sous la protection de Saint-Michel.

Tous dédiés à Saint-Michel, ces sites ont en commun :

- d'être des sites conjuguant des paysages naturels et un héritage culturel d'exception et a contrario d'être des sites d'accès difficile et exigeant requérant des valeurs d'effort et d'engagement,
- d'avoir participé à un rayonnement intellectuel qui a marqué l'histoire de l'homme et continue de l'influencer aujourd'hui,
- d'être le témoin d'une civilisation chrétienne médiévale et de refléter l'importance des pèlerinages comme vecteurs d'échanges, de partage, de dévotion et de cohésion sociale,
- d'être le témoin d'une relation entre l'autorité spirituelle et le pouvoir temporel,

Aussi, sur la base d'une rencontre entre architecture et topographie, d'un dialogue entre nature et culture, d'une organisation fonctionnelle sociale et d'un témoignage chrétien, la qualité de l'expérience de visite de chacun des sites sera renforcée par la co-construction des propositions et la connaissance de chacun des sites gagnera en pertinence par le partage de données scientifiques sur chacune des thématiques communes.

Pour mettre en œuvre ce nouveau projet, chaque territoire partenaire a mobilisé les acteurs locaux qui travaillent sur cette thématique et qui souhaitent proposer des activités de communication et de mise en réseau. L'objectif commun est d'améliorer l'expérience de visite des sites au regard des caractéristiques communes et reconnues des lieux dédiés à St Michel en Europe. Chaque structure partenaire s'engage à réaliser les opérations prévues avec l'aide des financements LEADER demandés au titre de la mesure Coopération.

1.1.1. Contexte et intérêt au projet pour le GAL Haute-Loire

Le Département de la Haute-Loire est un territoire de moyenne montagne situé au Sud-Est du Massif Central, en France, en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le GAL Haute-Loire a été sélectionné comme territoire LEADER en 2023 et dispose d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour déployer sa stratégie locale de développement « Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain ». Au niveau de la Fiche Action coopération, l'ambition est de participer à la valorisation touristique de l'itinérance en s'appuyant sur le riche patrimoine naturel et culturel de Haute-Loire. Ce territoire rural est polarisé par la ville du Puy-en-Velay (Labellisée UNESCO, Ville départ des Chemins de St Jacques de Compostelle). A proximité immédiate du Puy-en-Velay, le Rocher Saint Michel d'Aiguilhe est un monument emblématique auquel les habitants sont très attachés. La présence de Saint-Michel en Haute-Loire est marquée par le Chemin de Saint-Michel (GR 300) qui part d'Aiguilhe et traverse le Nord-Ouest du Département jusqu'à Auzon mais aussi par l'implantation à Aurec-sur-Loire, à l'Est, de Hugues de Montboissier, fondateur vers l'an mille, de la Sacra di San Michele dans le Piémont italien.

L'objectif de ce projet de coopération est de faire rayonner le site du Rocher Saint-Michel d'Aiguilhe en Europe et de participer à l'économie touristique du département. La recherche d'une meilleure expérience de visite, respectueuse des populations et des milieux, permettra de participer à la transition des prestataires touristiques locaux vers le tourisme durable.

Le site d'Aiguilhe fait partie du réseau européen des sites et chemins de Saint Michel. Le GAL Haute-Loire souhaite fédérer les acteurs locaux autour de cette thématique européenne et a mobilisé différents partenaires locaux (Association Autour de Saint Michel d'Aiguilhe, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Office de tourisme du Puy-en-Velay, Maison Départementale du Tourisme, Chorale Melting Potes). La promotion des sites et territoires dédiés à Saint-Michel en Europe permet à la Haute-Loire d'accroître sa notoriété touristique.

1.1.2. Contexte et intérêt au projet pour le GAL Cederna Garalur

Le sanctuaire de San Miguel de Excelsis, niché au cœur des sommets de la chaîne de Aralar, dans la commune d'Uharte Arakil, est l'un des plus anciens et des plus profonds centres spirituels de Navarre. Son église, joyau de l'architecture romane, abrite un magnifique retable en émail, chef-d'œuvre de l'orfèvrerie européenne du XII^{ème} siècle. L'image titulaire de Saint Michel, ornée de dorure à l'argent, voyage chaque année, en procession, à travers des centaines de villes, de paroisses et d'organisations.

D'autre part, sa situation exceptionnelle du point de vue naturel et paysager en fait un attrait pour les visiteurs.

La participation de Cederna Garalur à ce projet découle de la convergence de deux objectifs. D'une part, les gestionnaires de San Miguel de Aralar et la confrérie souhaitent renforcer leur collaboration avec le réseau européen des sites Saint-Michel. D'autre part, ils perçoivent ce projet comme une opportunité de promouvoir à l'international le territoire environnant (la vallée de la Sakana et la zone touristique gérée par le consortium Plazaola), faisant suite aux près de 10 millions d'euros investis dans le tourisme durable dans la région ces trois dernières années grâce au financement du programme NEXT de l'Union européenne. À cet égard, la région s'attachera à développer une réflexion commune sur les valeurs et les attraits à promouvoir conjointement, ainsi que sur les services aux visiteurs, progressant ainsi vers une gouvernance partagée du territoire, prévue par la loi mais encore à mettre en œuvre.

1.1.3. Contexte et intérêt au projet pour le GAL Terres Romanes en Pays Catalan

Le département des Pyrénées-Orientales est engagé dans un processus de développement de l'attractivité d'un arrière-pays qui peine à profiter de l'importante fréquentation touristique de son littoral.

Ses atouts sont pourtant nombreux. L'abbaye, plus que millénaire, de Saint-Michel de Cuxa en est un des principaux. Créée en 878, son imposante église abbatiale préromane consacrée en 975, elle est un monument phare de la région et de la Catalogne tout entière.

Les importants travaux de restauration qui y sont menés depuis bientôt dix ans et qui aboutiront à la redécouverte d'espaces oubliés et à la création d'un circuit de visite entièrement renouvelé et des plus attractifs, tout en permettant l'accès à tous les publics, vont dans ce sens. Parmi ces actions, l'anastylose (la reconstitution physique) de la façade de la tribune jubé disparue au XVI^{ème} siècle, l'un des rares exemples de clôture de chœur roman d'Europe, en sera le point d'orgues et un pôle d'attraction pour le visiteur. Son étude archéologique, réalisée à partir de plus d'une centaine de bas-reliefs récupérés dans l'abbaye elle-même et dans les villages environnants, complétés par la copie à l'identique d'éléments conservés au MET Cloisters de New York, a débuté et doit être menée à son terme. Parallèlement à cela, diverses initiatives sont prises pour accroître dès aujourd'hui le rayonnement de l'abbaye, telles que le festival Pau Casals qui s'y tient chaque année, et les Journées Romanes, organisées par l'Association culturelle de Cuxa, qui rassemblent à l'occasion d'une semaine de conférences et de visites, d'éminents spécialistes du monde entier.

L'abbaye Saint-Michel de Cuxa fait maintenant partie du Réseau européen des Sites et Chemins de Saint-Michel qui, par le biais d'actions de communication et de rencontres communes, tend à en accroître la visibilité. Le thème des Journées romanes 2026 : « Tutoyer le ciel » Tours,

sanctuaires perchés et chapelles hautes à l'époque romane, exemplaire de beaucoup de sites michaéliques d'Europe, en est un exemple probant.

1.1.4. Contexte et intérêt au projet pour le GAL Mont-Saint-Michel

Le Mont-Saint-Michel est indissociable de l'écrin à partir duquel il s'élève, caractérisé par un vaste espace de sables et de grèves, recouvert par la mer régulièrement, grâce à l'amplitude exceptionnelle des marées. A cette étendue naturelle répond la verticalité saillante du bâti avec un étage qui contraste physiquement avec cette horizontalité des espaces naturels, participe de l'expérience de visite, permet d'évoquer des sujets très actuels d'adaptation entre les processus naturels, ici puissants, et les constructions et circulations humaines mais témoigne aussi d'une organisation fonctionnelle et symbolique. Les remparts affirment la fonction de protection du site, au niveau intermédiaire le village et ses activités témoignent de la vie sociale et commerciale et au sommet l'Abbaye domine symboliquement l'ensemble et concentre les fonctions culturelles et spirituelles.

Saint-Michel, Archange, auquel il est dédié, est parfaitement en résonance avec ce que le site incarne tant sur le plan symbolique que topographique. Archange protecteur et vainqueur du mal, il guide dans l'effort face aux contraintes, il légitime la présence humaine et lui donne sens.

1.1.5. Contexte et intérêt au projet pour le Réseau Européen Saint-Michel

Le Réseau Européen des Sites et des Chemins de Saint-Michel fédère vingt acteurs locaux (Associations et Collectivités locales) qui participent à l'animation, à la sauvegarde ainsi qu'à la valorisation patrimoniale de neuf sanctuaires dédiés à l'Archange Saint-Michel. Le Réseau fédère également des Associations qui ont créé et animent des Chemins de Grande Randonnée proposés à un public de pèlerins ou marcheurs qui mettent leurs pas dans ceux des pèlerins du Moyen-Âge.

L'intérêt patrimonial de ces sites, représentant souvent un emblème de leur territoire, a conduit leurs propriétaires et gestionnaires à organiser un accueil touristique qui génère des flux de visiteurs participant au développement de l'économie touristique des territoires où ils sont implantés.

Un premier chantier a permis au Réseau Européen des Sites et des Chemins de Saint-Michel de construire une identité visuelle s'appuyant sur des caractéristiques communes et des valeurs partagées. Les résultats de ce premier travail vont permettre de base à la construction d'une action de communication d'envergure.

1.1.6. Contexte et intérêt au projet pour l'Association Autour de St Michel d'Aiguilhe

Créé en 2009, l'Association Autour de St Michel d'Aiguilhe a pour objet d'assurer la promotion du site du Rocher et de la Chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe et de contribuer ainsi au rayonnement du centre ancien du Puy en Velay. Dans ce but, elle organise des événements qui contribuent à renforcer la notoriété de Saint-Michel d'Aiguilhe. Cette association est d'ailleurs membre fondateur du Réseau Européen des Sites et Chemins de Saint-Michel.

Dans le cadre du projet de coopération LEADER destiné à fédérer les sites dédiés à Saint Michel en Europe, l'Association souhaite travailler au développement et à la notoriété touristique du Chemin de Saint-Michel (GR 300).

1.1.7. Contexte et intérêt au projet pour l'Association Culturelle de Cuxa

L'association culturelle de Cuxa, fondée en 1967, rassemble les amis et les admirateurs de l'abbaye Saint-Michel de Cuxa et du patrimoine artistique et historique en général. Ses membres souhaitent approfondir, partager et communiquer la connaissance du monument, exemple insigne de l'art pré-roman et roman européen, témoin privilégié de l'histoire de la Catalogne au Moyen âge, haut-lieu de spiritualité depuis des siècles, enfin exemple remarquable des enjeux et des pratiques culturelles liées au patrimoine architectural au XXème siècle.

L'association promeut et soutient la conservation, la restauration et le développement culturel de Saint-Michel de Cuxa en tant que Monument historique ouvert au public, en liaison avec la communauté bénédictine propriétaire de l'abbaye, mais de façon neutre et laïque. Elle organise, chaque année, les Journées Romanes, édite les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa et propose des sorties-découverte autour de l'art roman.

Dans le cadre du projet de coopération LEADER destiné à fédérer les sites dédiés à Saint Michel en Europe, l'Association souhaite faire rayonner le site touristique de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa.

1.1.8. Contexte et intérêt au projet pour l'EPIC Tourisme MSM Normandie

Organisé en EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial), l'Office de Tourisme Mont Saint-Michel – Normandie regroupe 6 Bureaux d'Information Touristique (B.I.T.) et différents Points d'Information Touristique (P.I.T.) sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel – Normandie. Depuis le 1er avril 2019, l'Office de Tourisme a obtenu la marque Qualité Tourisme™, et est classé en catégorie I depuis mai 2022.

Cet organisme a pour mission de développer la durée des séjours touristiques et de contribuer à la diffusion des flux touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire. Ainsi, la participation au projet de coopération sur les Sites Saint-Michel en Europe permet de favoriser les échanges autour de la valorisation touristique de ces sites patrimoniaux à forte valeur environnementale et à favoriser l'inclusion et le rayonnement du site du Mont-Saint-Michel dans le Réseau Européen. Le projet d'exposition itinérante est issu d'un collectif d'acteurs issus du territoire intercommunal Mont Saint-Michel Normandie (l'association des chemins du Mont-Saint-Michel, Mont Saint-Michel Normandie Tourisme, Établissement Public National du Mont Saint-Michel, Fondation du Mont Saint-Michel).

1.2. Actions planifiées

1.2.1. Action n°1 : Partager les valeurs des sites dédiés à Saint-Michel et les transmettre (action commune)

Cette action a pour objectif de communiquer plus fortement autour des sites partenaires en facilitant la promotion croisée et coordonnée à l'échelle du réseau. Les principaux objectifs sont de promouvoir les territoires partenaires par un tourisme culturel et durable autour des sites et chemins de Saint-Michel, de développer la synergie et la dynamique du réseau dans une dimension européenne.

En s'appuyant sur l'identité graphique conçue dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2022, il s'agit pour le Réseau Européen de créer des contenus valorisant la valeur patrimoniale et l'ancrage territorial du site ou de chemin, de créer une organisation qui organise ces contenus pour leur diffusion, de faire partager ces contenus par les visiteurs des sites et sanctuaires dédiés à Saint-Michel et aux usagers des chemins, de publier sur les médias numériques (sites internet, réseaux sociaux ...) et d'assurer une promotion croisée en s'appuyant sur des réseaux d'influenceurs.

Afin de mener à bien ce projet, plusieurs dépenses sont nécessaires (communication, achat d'espaces, animation et expérimentation, confection et impression de supports, prestations numériques...).

Le budget global consacré à cette action est de 40 000 €.

1.2.2. Action n°2 : Améliorer l'expérience de visite pour les visiteurs

Cette action a pour objectif d'améliorer l'accueil des visiteurs sur les différents sites partenaires en favorisant de nouvelles expériences de visites utilisant notamment les technologies numériques. Plus que l'augmentation de la fréquentation touristique des sites partenaires, l'idée est de favoriser une expérience plus valorisante, adaptée à un tourisme durable, respectueux des populations et des milieux. Tous les sites dédiés à Saint-Michel en Europe sont confrontés à la problématique de la gestion des flux de visiteurs et de la durabilité de la fréquentation touristique. Une réflexion sera donc menée à l'échelle du réseau pour croiser les expériences et améliorer qualitativement l'accueil des visiteurs sur les sites.

Sur le GAL Cederna Garalur, l'idée est d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs du Sanctuaire de San Miguel de Aralar. Les conditions actuelles d'accueil des visiteurs sur le territoire et aux alentours du sanctuaire seront analysées afin d'améliorer la gestion durable du tourisme. L'impact et les opportunités générés par les investissements réalisés dans le cadre du Plan de tourisme durable Sakana-Plazaola-Ultzamaldea (PSTD) seront également pris en compte. Afin de mener à bien ce projet, un espace de réflexion territoriale pour la promotion conjointe de l'itinéraire culturel lié à San Miguel de Aralar sera créé. Un processus de travail collaboratif sera mis en place afin d'identifier les opportunités de promotion intégrée du territoire associé à San Miguel de Aralar. À cette fin, un espace partagé sera créé avec la participation de la Confrérie, de l'Agence de développement de Sakana, de l'équipe technique de Cederna Garalur, du Consortium touristique de Plazaola, de l'Office du tourisme du gouvernement de Navarre et d'autres acteurs locaux concernés.

Cet espace partagé abordera trois axes principaux :

- Définition des valeurs et du contenu communicable de l'itinéraire culturel :

Les éléments identitaires, les récits et les ressources culturelles que le territoire souhaite promouvoir conjointement dans le cadre du développement de l'itinéraire lié à San Miguel de Aralar seront examinés.

- Gestion des flux de visiteurs et accueil durable :
- Création d'une campagne de communication destinée à des publics cibles :

Cette campagne présentera le projet, le réseau européen des sites Saint-Michel et les valeurs du territoire en mettant en avant ce territoire comme un itinéraire culturel. La campagne sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans la presse écrite, et pourra inclure différents types d'événements.

Ces actions seront complétées par des échanges en présentiel sur au moins un site Saint-Michel faisant partie du réseau. Les participants à la réflexion menée dans le cadre de l'action participeront à cet échange.

Le budget global consacré à cette action est de 48 000 €.

1.2.3. Action n°3 : Participer à la connaissance globale par la découverte de nouveaux sites

Cette action vise à développer la connaissance mutuelle des sites partenaires afin d'accentuer la promotion croisée. L'objectif est aussi d'élargir le réseau et d'intégrer de nouveaux sites et territoires dans le partenariat. Pour cela, des temps d'échanges seront prévus tout au long de l'action de coopération.

Sur le GAL Terres Romanes en Pays Catalan, cet objectif sera décliné à travers la valorisation de l'abbaye Saint Michel de Cuxa qui représente un lieu majeur de visite et de reconnaissance du territoire avec la valorisation de l'art roman et le festival Pablo Casals.

L'Association Culturelle de Cuxa assure la promotion de ce site et son rayonnement. Afin de poursuivre cette dynamique, elle envisage en 2026 d'y organiser les Journées Romanes en accentuant cette manifestation dans sa dimension de promotion croisée des Sites Européens Saint-Michel en Europe. Elle projette également de rendre plus accessibles les richesses culturelles de ce lieu en assurant la reproduction en trois dimensions de la façade de l'ancienne tribune-jubé, joyau de l'abbaye, disparue au XVIème siècle et dont les éléments ont pu être rassemblés localement et complétés par des copies en marbre du Conflent de bas reliefs exposés au MET Cloisters de New-York.

Afin de mener à bien ce projet, plusieurs dépenses sont nécessaires (communication, confection et impression de supports, prestations numériques, restitutions en marbre et impression 3D de bas reliefs...). Afin de mener à bien ce projet, plusieurs dépenses sont nécessaires (communication, confection et impression de supports, prestations numériques, actions de valorisation...).

Le budget global consacré à cette action est de 46 000 €.

1.2.4. Action n°4 : Approcher les sites dédiés à Saint-Michel par l'expérience de l'itinérance

Aujourd'hui, plusieurs itinéraires dédiés à Saint Michel en Europe permettent de vivre cette expérience. L'Association Les Chemins du Mont propose notamment plusieurs chemins balisés qui convergent vers le Mont-Saint-Michel en utilisant des tronçons inspirés des anciens pèlerinages médiévaux. Le GR 300, également connu sous le nom de Chemin de Saint Michel, est un itinéraire de randonnée emblématique qui s'étend sur près de 400 kilomètres au départ d'Aiguilhe en Haute-Loire.

Ces Chemins de Saint Michel bénéficient d'une légitimité historique établie, ancrée dans le pèlerinage médiéval. Cette profondeur historique constitue un atout majeur pour l'attractivité et la communication du projet.

Ainsi, sur le GAL PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel, l'EPIC Tourisme MSM Normandie propose de mettre en place une exposition itinérante qui fait le lien entre plusieurs sites emblématiques liés à Saint Michel en Europe.

Du 8 mai 2027 au 29 septembre 2027 aura lieu une marche entre le sanctuaire italien du Monte Sant'Angelo, l'un des plus anciens lieux de culte dédié à Saint-Michel en Occident, et le Mont-Saint-Michel.

Chacun des deux lieux de culte s'installe dans un environnement naturel exceptionnel, le Mont Saint-Michel étant dans la filiation de celui de Monte Sant'Angelo tout en le transformant profondément. Bien que moins fournie que la connaissance des chemins de compostelle, une méthodologie rigoureuse croisant différentes données sur l'itinéraire, les mentions de passage de pèlerins, les récits de voyageurs, l'existence de structure d'accueil, les éléments du culte et de l'iconographie de l'Archange, permettent d'étayer le propos. Il est donc proposé de relater ce qui fait sens et lien entre les deux sites et à l'opposé ce qui les différencie pour mieux comprendre l'environnement naturel, politique, social, culturel, et artistique, lié à la figure de Saint-Michel.

Une exposition sera créée à cette occasion et accompagnera les marcheurs lors de leur itinérance entre les deux sites avec ponctuellement des rendez-vous de partage des propositions dans des lieux identifiés préalablement. Elle a donc vocation à être conçue pour des espaces d'expositions temporaires. Elle a vocation à être mise à la disposition de lieux de visite à la suite de l'événement pour une large diffusion et à destination de différents publics. Elle pourra prendre place dans une médiathèque, un centre d'information touristique, une mairie, une Eglise, etc. Elle a donc vocation à vulgariser le propos dans un premier temps mais aussi à inviter le public à enrichir sa connaissance sur le sujet par l'accès à des sources documentaires et scientifiques qui auront alimenté le propos. Elle s'accompagne d'un programme de colloques dédiés au propos et ouvert au public.

Sur le GAL Haute-Loire, l'Association Autour de Saint-Michel d'Aiguilhe souhaite promouvoir le GR 300 en accroissant sa fréquentation touristique qui irrigue des territoires ruraux.

Afin de mener à bien ce projet, plusieurs dépenses sont nécessaires (communication, confection et impression de supports, prestations numériques,...).

Le budget global consacré à cette action est de 115 000 €.

1.3. Indicateurs de réalisation

Type d'indicateurs	Indicateurs	Cible
Réalisation	- Nombre d'opérations soutenues dans le cadre de cet accord	5
Réalisation	- Nombre d'acteurs publics/privés partenaires mobilisés	5
Réalisation	- Nombre d'action de valorisation/promotion réalisées	5
Réalisation	- Nombre de réunions du Comité de Pilotage organisées	2

1.4. Durée de mise en œuvre du projet et calendrier

Période	Etape du projet	Actions mises en oeuvre
Octobre 2024 à Mars 2026	<ul style="list-style-type: none">- De l'idée au projet- Rencontres techniques entre les territoires partenaires et les structures impliquées	<ul style="list-style-type: none">- Présentation du projet de coopération dans les différents territoires.- Construction des actions communes.- Rédaction partagée de l'accord de coopération.
Avril 2026 à Juillet 2026	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre officielle- Approbation et signature de l'accord de partenariat- Communication autour de l'action de coopération- Réalisation des premières actions- Poursuite des échanges entre territoires	<ul style="list-style-type: none">- Préparation des activités et finalisation du plan d'action
Juillet 2026 à Décembre 2026	<ul style="list-style-type: none">- Poursuite des opérations- Organisation de temps forts- Rencontre entre partenaires homologues	<ul style="list-style-type: none">- Lancement des opérations de communication identifiées
Janvier 2027 à Décembre 2027	<ul style="list-style-type: none">- Retour d'expérience et mise en perspective pour les prochaines échéances	<ul style="list-style-type: none">- Poursuite de la promotion commune
Janvier 2028 à Décembre 2028	<ul style="list-style-type: none">- Evaluation / Bilan de l'opération- Perspectives données au projet	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre de clôture : Comité de Pilotage

1.5 Rôle de chacun des partenaires en rapport avec les principales activités

Actions	Territoire 1 : GAL Haute-Loire	Territoire 2 : GAL Cederna Garalur	Territoire 3 : GAL TRPC	Territoire 4 : GAL Mont-St- Michel	Partenaire 1 : Réseau Européen	Partenaire 2 : ASMA	Partenaire 3 : AC Cuxa	Partenaire 4 : EPIC Tourisme
Échanges techniques entre les territoires partenaires et les structures	Participation aux échanges	Participation aux échanges	Participation aux échanges	Participation aux échanges	Participation aux échanges	Participation aux échanges	Participation aux échanges	Participation aux échanges
Définition du plan d'action commun-	Définition de l'action à mener	Définition de l'action à mener	Définition de l'action à mener	Définition de l'action à mener	Définition de l'action à mener	Définition de l'action à mener	Définition de l'action à mener	Définition de l'action à mener
Rencontre officielle d'approbation du partenariat	Participation à la rencontre d'approbation	Participation à la rencontre d'approbation	Participation à la rencontre d'approbation	Participation à la rencontre d'approbation	Participation à la rencontre d'approbation	Participation à la rencontre d'approbation	Participation à la rencontre d'approbation	Participation à la rencontre d'approbation
Réalisation des premières actions	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL
Rencontre intermédiaire „retour d'expérience” – Préparation des nouvelles actions	Participation à la rencontre intermédiaire	Participation à la rencontre intermédiaire	Participation à la rencontre intermédiaire	Participation à la rencontre intermédiaire	Participation à la rencontre intermédiaire	Participation à la rencontre intermédiaire	Participation à la rencontre intermédiaire	Participation à la rencontre intermédiaire
Second temps de réalisation des actions	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL	Suivi des actions réalisées - SUIVI local par le GAL
Rencontre de clôture	Participation à la rencontre de clôture	Participation à la rencontre de clôture	Participation à la rencontre de clôture	Participation à la rencontre de clôture	Participation à la rencontre de clôture	Participation à la rencontre de clôture	Participation à la rencontre de clôture	Participation à la rencontre de clôture

Annexe 2 – Plan de financement

2.1. Détail des dépenses soutenues par GAL et par action

Territoire partenaire	Action n°1 : Faire réseau	Action n°2 : Améliorer l'accueil	Action n°3 : Connaissance des sites	Action n°4 : Itinérances	Total
Territoire 1 : GAL Haute-Loire	8 000.00 €			32 000.00 €	40 000.00 €
Territoire 2 : GAL Cederna Garalur	8 000.00 €	46 378.30 €			54 378.30 €
Territoire 3 : GAL TRPC	8 000.00 €		36 800.00 €		44 800.00 €
Territoire 4 : GAL MSM	8 000.00 €			60 000.00 €	68 000.00 €
Autofinancement Maître d'Ouvrage	8 000.00 €			7 500.00 €	15 500.00 €
Cofinancement Public local			9 200.00 €	15 500.00 €	24 700.00 €
TOTAL	40 000.00 €	46 378.30 €	46 000.00 €	115 000.00 €	247 378.30 €

2.2. Détail du financement du projet par porteur de projet

Porteur de projet/action	Autofinancement MO Public	LEADER	Cofinancement public local	TOTAL
Action n°1 – Réseau Européen	8 000.00 €	32 000.00 €		40 000.00 €
Action n°2 – San Miguel de Aralar		46 378.30 €		46 378.30 €
Action n°3 – Assoc Culturelle de Cuxa		36 800.00 €	9 200.00 €	46 000.00 €
Action n°4.1 – ASMA		32 000.00 €	8 000.00 €	40 000.00 €
Action n°4.2 – EPIC MSM	7 500.00 €	60 000.00 €	7 500.00 €	75 000.00 €
TOTAL	15 500.00 €	207 178.30 €	24 700.00 €	247 378.30 €

2.3. Détail du financement du projet par porteur de projet et par financeur pressenti

- Action n°1 portée par l'Association Réseau Européen des Sites et Chemins de Saint-Michel

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant
	Communication		10 000.00 €
	Animation et expérimentation		10 000.00 €
	Confection et impression de supports		10 000.00 €
	Prestations numériques		10 000.00 €
	TOTAL		40 000.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	8 000.00 €	Subvention sollicitée
	LEADER Cederna Garalur	8 000.00 €	Subvention sollicitée
	LEADER Terres Romanes	8 000.00 €	Subvention sollicitée
	LEADER PETR Sud Manche MSM	8 000.00 €	Subvention sollicitée
	Autofinancement (Membres du Réseau)	8 000.00 €	20 %
	TOTAL Financement	40 000.00 €	100 %

- Action n°2 portée par le GAL CEDERNA GARALUR

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant
	Assistance technique		12 000.00 €
	Coordination générale		10 000.00 €
	Communication		18 148.80 €
	Participation aux échanges		6 229.50 €
	TOTAL		46 378.30 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Cederna Garalur	46 378.30 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Financement	46 378.30 €	100 %

- Action n°3 portée par l'Association Culturelle de Cuxa

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant
	Organisation des Journées Romanes		36 000.00 €
	Reconstitution		10 000.00 €
	TOTAL		46 000.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Terres Romanes	36 800.00 €	Subvention sollicitée
	DRAC Occitanie	9 200.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Financement	46 000.00 €	100 %

- Action n°4.1 portée par l'Association Autour de Saint-Michel d'Aiguilhe

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant
	Actions d'animation		12 000.00 €
	Confection et diffusion de communications		14 000.00 €
	Frais de personnel		14 000.00 €
	TOTAL		40 000.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	32 000.00 €	Subvention sollicitée
	Cofinancement à mobiliser	8 000.00 €	20 %
	TOTAL Financement	40 000.00 €	100 %

- Action n°4.2 portée par l'EPIC Tourisme MSM Normandie

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant
	Exposition itinérante		75 000.00 €
	TOTAL		75 000.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER PETR Sud Manche MSM	60 000.00 €	Subvention sollicitée
	EP National MSM	7 500.00 €	10 %
	Autofinancement	7 500.00 €	10 %
	TOTAL Financement	75 000.00 €	100 %